

Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines

Procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 juin à 19 heures, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines, dûment convoqué en date du 08 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Goussainville, sous la présidence de Jérôme DEPONDT.

Titulaires présents :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Jean-Louis BOUYSSSET (Bazainville) ; Rodolphe GARNIER (Béhoust) ; Yohan GRONDIN (Boissets) ; Serge HUET (Bû) ; Michel LETHUILLIER (Chérisy) ; Jean-Pierre GILARD (Dannemarie) ; Didier SAUSSAY (Flexanville) ; Claude FERRACHAT (Flins-Neuve-Eglise) ; Laurent GAUTRONNEAU (Germainville) ; Joël SIOU (Goussainville) ; Philippe DUVAL (Havelu) ; Gilles CABARET (Houdan) ; Christophe COURANT (Les Pinthières) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Victoire HOUSSOU (Maulette) ; Hervé CHAURIN (Mézières en Drouais) ; Moussa HIRTI (Montreuil) ; Dominique ARTEL (Orgerus) ; Mickaël LETELLIER (Orvilliers) ; Michel LECLERC (Osmoy) ; Roland RUFFAUT (Ouerre) ; Annie MARTIN (Prunay-le-Temple) ; Patrick LENFANT (Saint-Laurent-la-Gâtine) ; Ludovic LACORD (Saint-Martin-des-Champs) ; Patrice LE BAIL (Tacoignières) ; Claude SAYAGH (Tilly).

Suppléants présents ayant pris part aux votes :

David MONTEL (Boutigny-Prouais) ; Armelle LAMANDE (Croisilles) ; Jean-François LEFEBVRE (Richebourg).

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Philippe PASDELOUP (Villette) a donné pouvoir à Dominique ARTEL
Annie JOSEPH (Millemont) a donné pouvoir à Rodolphe GARNIER
Danièle LE FOLL (Civry-la-Forêt) a donné pouvoir à Jérôme DEPONDT
Jean-Luc BREANT (Broué) a donné pouvoir à Michel LETHUILLIER

Suppléants présents (sans voix délibérative) :

André LEMERRE (Bû) ; Dominique HEBERT (Mézières-en-Drouais)

Délégués absents excusés :

Pascal PHILIPPOT (Berchères/Vesgre) ; Giovanni GIOIA (Boutigny-Prouais)

Assistaient à la séance :

Gérard ROZÉ, Commune de Soindres,
Guy DUVAL, Maire de Havelu,
Christophe BARNET, Inéo,
Jean de PUYBAUDET, Foncier-Experts,
Pascal TAVERNIER et Stéphane GANDON, SICAE-ELY,
Sophie MAZEL, SIE-ELY

A été nommé secrétaire : Joël SIOU

Nombre de délégués :

- Afférents au Comité Syndical : 42
- Présents : 30
- Votants : 34

Date de la convocation : 08/06/2021

Date d'affichage : 08/06/2021

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 09/03/2021
2. Avenant au contrat de concession : fonds de partenariat
3. Point sur les travaux
4. Etudes pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques : assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;



5. RGPD – Assistance à maîtrise d’ouvrage – convention constitutive de groupement de commandes
6. Siège social : cession du terrain, maîtrise d’œuvre, dépôt des permis de construire et de démolir
7. Informations et questions diverses.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

DEL/2021/016 Avenant au contrat de concession : fonds de partenariat

DEL/2021/017 RGPD – Assistance à maîtrise d’ouvrage – convention constitutive de groupement de commandes

Le Président s’assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h.

Jérôme DEPONDT remercie Joël SIOU, Adjoint au Maire de Goussainville pour l’accueil réservé au Syndicat et le charge de transmettre également ses remerciements à Michel CADOT, Maire de Goussainville pour la mise à disposition et l’installation de la salle.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 09/03/2021

Le Procès-verbal du comité syndical du 09 mars 2021 est approuvé à l’unanimité.

2. Avenant n° 1 au contrat de concession : fonds de partenariat (DEL/2021/016)

Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession signé entre le SIE-ELY et la SICAE-ELY en décembre 2019 et dans le cadre particulier de la redevance R2, dite d’investissement, le SIE-ELY et la SICAE-ELY ont prévu de mettre en place un fonds de partenariat.

Celui-ci est abondé tous les ans à hauteur de 140 k€ (avec indexation ING) par la SICAE-ELY. Celle-ci élabore en concertation avec le SIE-ELY un programme de travaux dédié au réseau de distribution, à hauteur de cette somme. Les ouvrages sont réalisés sous maîtrise d’ouvrage de la SICAE-ELY et à ce titre, intégrés à ses immobilisations et amortissements comptables.

Ce fonctionnement, avec la version du cahier des charges de concession en vigueur conduirait à surévaluer, à l’issue du contrat de concession et par rapport à un modèle de reversement de la R2 « conventionnel », la valeur nette des ouvrages non amortis en totalité, due par le SIE-ELY à la SICAE-ELY.

Aussi, convient-il de modifier la rédaction de l’alinéa B de l’article 49 du cahier des charges pour neutraliser l’effet induit par la méthode de financement « fonds de partenariat » par rapport au modèle de versement total de la redevance R2 de la SICAE-ELY vers le SIE-ELY.

En effet, la méthode, issue du cahier des charges dans sa version actuelle, a pour effet d’augmenter l’enveloppe financière due par le SIE-ELY à la SICAE-ELY à l’issue du contrat de concession.

La modification de l’article 49-B du cahier des charges de concession proposée permet d’identifier et de soustraire, à l’issue de contrat de concession, la valeur nette comptable des ouvrages du réseau non totalement amortis et financés avec le fonds de partenariat, de la totalité de la valeur nette des ouvrages du réseau non totalement amortis dans la comptabilité du concessionnaire.

Ainsi, la nouvelle rédaction consiste à l’ajout de la phrase apparaissant soulignée en gras dans le paragraphe suivant :

« L’autorité concédante pourra également, pour les mêmes motifs, mettre fin à la concession avant sa date d’expiration, dès lors que dix ans au moins se seront écoulés depuis le début de la concession et sous réserve d’un préavis de quatre ans adressé au concessionnaire.

Dans l’un ou l’autre cas mentionné au présent B) :

- ✓ *le concessionnaire est tenu de remettre à l’autorité concédante les biens de retour de la concession définis à l’article 2 en état normal de service. L’autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire,*
- ✓ *une indemnité est calculée, égale cumulativement :*
 - *à la différence, plafonnée à la valeur nette comptable des ouvrages de la concession, entre :*
 - *le montant non amorti de sa participation au financement des ouvrages de la concession, tel qu’il résultera de la comptabilité du concessionnaire, **déduction faite du montant non amorti des ouvrages de la concession financés par le fonds de partenariat, prévu à au 2.3.2 de***



L'annexe 1 du cahier des charges de concession, réévalué par référence au TMO et le montant des amortissements constitués dans la proportion de la participation de l'autorité concédante au financement des ouvrages de la concession, complété, s'il y a lieu, du solde des provisions pour renouvellement.

Dans l'éventualité où le montant ainsi calculé est positif, il correspond à l'indemnité que l'autorité concédante devra verser au concessionnaire.

Dans l'éventualité où le montant ainsi calculé est négatif, il correspond à la soulte que le concessionnaire devra verser à l'autorité concédante. »

Vu l'exposé du Président,

Vu le cahier des charges de concession du réseau de distribution d'énergie électrique du SIE-ELY concédé à la SICAE-ELY par une convention signée le 29 novembre 2019,

Vu le projet d'avenant joint à la présente délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le projet d'avenant n° 1 joint à la présente délibération,

Autorise le Président à signer ledit avenant.

Jérôme DEPONDT indique que cette modification au contrat de concession a été menée dans la bonne entente avec la SICAE ELY et remercie les membres du conseil d'administration.

3. Point sur les travaux (rapporteurs : messieurs de Puybaudet et Artel)

Le Président informe l'assemblée que Dominique Artel, 1^{er} Vice-Président est en charge du suivi des travaux, il supervise les réunions avec les partenaires du Syndicat. Il suit plus particulièrement les chantiers des Yvelines et est aidé par Joël SIOU pour les travaux réalisés en Eure-et-Loir.

Dominique Artel et Jean de Puybaudet font un point sur les travaux en cours ou à venir :

- 27 chantiers programmés (15 sur le programme 2020 et 12 sur le programme 2021) ;
- Les difficultés d'achèvement de travaux constatées sont principalement dues au délai d'intervention imposé par les opérateurs télécom et fibre optique ; l'arrivée d'un nouvel interlocuteur chez Orange semble annoncer une meilleure prise en charge des dossiers du SIE-ELY.
- Quelques difficultés également rencontrées concernant l'implantation des postes, les terrains ne sont pas toujours faciles à trouver.
- Fibre : pose en aérien : le Maître d'œuvre demande aux communes de le contacter en cas de réception de courrier des opérateurs fibre informant les maires de la pose de fibre sur poteau (en aérien) sur leur territoire.
- Dominique Artel remercie le Président pour les délégations qu'il consent aux membres du Bureau, trouvant très appréciable de faire participer les élus aux missions du Syndicat.

Subvention exceptionnelle

Programme exceptionnel de subvention FACE lancé par l'Etat dans le plan de relance : possibilité pour le SIE-ELY d'obtenir 80 % de subvention sur un chantier de sécurisation du réseau BT en souterrain à Abondant, rue de la République (chantier supplémentaire).

L'estimation du coût des travaux avait été transmise aux services du FACE en 2020 et s'élevait à 64 000 €. Le FACE vient de notifier une subvention à hauteur de 80 % soit 51 200 €. Il est impératif de débiter les travaux en 2021.

Après accord de madame le Maire d'Abondant, le chantier pourrait être intégré au programme de travaux 2021. Cependant, le Président souhaite recueillir l'avis du comité car, le coût final du chantier (environ 13 000 €) modifie le montant des dépenses d'investissement respectivement et équitablement engagé sur chaque territoire du Syndicat.

Les membres du comité ne s'opposent pas à la réalisation de ce nouveau chantier.



4. Etudes pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Cheffe de projet : Annie JOSEPH)

- Trois devis ont été examinés par la commission « transition énergétique » :
 - ELEXENT (23 585 € H.T.)
 - 2IDF (20 000 € H.T.)
 - AEC (12 875 € H.T.)
- L'entreprise ELEXENT a été retenue après entretien en présentiel avec les membres de la commission (20 915 € H.T.) ; les membres du Bureau ont validé le choix de la commission.
- La mission devrait commencer dernière quinzaine de juillet. Retard dû aux exigences de la Région Ile de France qui refuse tout début de mission avant la tenue de sa commission permanente qui vote les subventions.

La méthodologie se résume ainsi :

1. Diagnostic du territoire (4 450 € H.T.)
 - ❖ Réunion de cadrage de l'étude et atelier pédagogique (préparation, animation, compte-rendu)
 - ❖ Analyse de la prédisposition du territoire pour le véhicule électrique
 - ❖ Etat des lieux de l'infrastructure existante et du parc automobile en circulation
 - ❖ Réunion de restitution
2. Elaboration du plan de déploiement (8 900 € H.T.)
 - ❖ Scénarisation de l'évolution du parc de véhicules rechargeables
 - ❖ Modélisation des besoins à l'échelle communale
 - ❖ Choix d'implantation à l'échelle de la rue en COPIL
 - ❖ Analyse technico-économique
 - ❖ Préconisations de déploiement
 - ❖ Réunion de restitution
 - ❖ Présentation de l'étude en comité syndical
3. Assistance à la passation des marchés (en option : 7 565 € H.T.)
 - ❖ Atelier de préparation (en distanciel)
 - ❖ Rédaction du CCTP
 - ❖ Analyse des candidatures et des offres

5. RGPD – Assistance à maîtrise d'ouvrage – convention constitutive de groupement de commandes (DEL/2021/017) (Cheffe de projet : Virginie QUENTIN)

- Réception d'un devis des cabinets d'avocats AGIL'IT & CDMF pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la recherche d'un prestataire pouvant assurer la mise en conformité au RGPD. Mission principale du AMOA : recueillir les éléments actuels de traitement de données personnel, analyser les besoins, estimer le coût de la prestation de mise en conformité au RGPD et rédiger le dossier de consultation des entreprises.
- 19 000 € H.T. pour environ 15 communes + le SIE-ELY soit environ 1 200 € H.T. /collectivité pour l'AMOA
- Convention constitutive de groupement de commande à signer entre le SIE-ELY et les communes qui souhaitent adhérer au groupement (coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage partagé au prorata du nombre de collectivités adhérentes).
- Restera à charge de chaque collectivité, la mission de mise en conformité proprement dite une fois que le prestataire aura été désigné.
- Les communes qui n'avaient pas encore répondu ou qui ont changé d'avis sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat du SIE-ELY pour la fin du mois de juin.

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commande joint à la présente délibération,
Considérant l'intérêt économique pour les personnes morales publiques de globaliser l'achat de service,
Considérant que ce groupement de commande évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Autorise le Président à constituer un groupement de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité et la mise en place du règlement général pour la protection des données avec les communes du territoire qui en font la demande ;
2. Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente ;
3. Autorise M. le Président à signer la convention constitutive du groupement ;



4. Autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

6. Siège social

➤ Cession du terrain

- Promesse de vente signée le 23/04/2021 ; signature de l'acte de cession au plus tard le 31/12/2021
- Permis de construire et de démolir à déposer pour le 30/06/2021 afin qu'ils soient purgés des délais de recours au moment de l'acquisition du terrain.
- Prix du terrain : 60 000 € hors frais de notaire

➤ Maîtrise d'œuvre

- Projet pour un bâtiment d'environ 110 à 120 m², sans étage, 3 bureaux, 1 petit hall d'accueil, une petite cuisine, une salle de réunion pouvant accueillir 20 personnes, sanitaires et 1 salle d'archives.
- Neuf demandes de devis ont été transmises à différentes agences d'architectes ;
- Quatre réponses ont été reçues (entre 30 000 € et 21 250 € H.T.) ;
- Le maître d'œuvre retenu est l'agence ARBANE pour un montant forfaitaire de 21 250 €, soit un taux de 8.5 % sur une estimation financière de 250 000 € pour la construction, la démolition et les VRD.

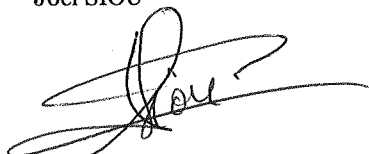
➤ Financement

- Aucune aide FDI du Conseil Départemental 28 ne sera attribuée cette année au SIE-ELY pour ce projet.
- Pour ce qui concerne la DETR, en avril, le Président avait rencontré le Sous-Préfet qui l'avait informé que seuls les projets démarrant en 2021 pourraient éventuellement être retenus. Compte tenu de l'avancement de notre dossier, le Président a envoyé un courrier à Monsieur Xavier Luquet pour lui indiquer que l'ordre de service pourrait être lancé avant fin décembre.
- Si aucun financement n'est trouvé, une décision devra être prise par le comité sachant que la promesse de vente a été signée avec des conditions suspensives intégrant ces données de financement.

7. Informations et questions diverses

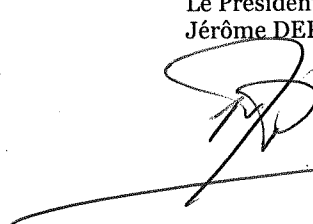
- Le site internet est désormais accessible : <https://www.sieely.fr> ; Virginie Quentin et Sophie Mazel ont suivi une formation pour assurer la maintenance du site.
- Dossier ACTIPOLE 12 : la SICAE ELY réalise des études et des estimations financières à la demande de l'Agglo de Dreux pour la fourniture d'une alimentation d'une puissance d'environ 10 MW ;
- Eoliennes à la Chapelle Forainvilliers : le Président a assisté à une réunion organisée par la mairie en présence d'un opérateur. Compte tenu du coût et des difficultés techniques, le projet semble difficile à voir progresser ;

Le secrétaire de séance,
Joël SIOU



Marchezais, le 16 juin 2021

Le Président,
Jérôme DEPONDT



SIE-ELY
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES
D'EURE-ET-LOIR-ET-DES-YVELINES
Place de la Mairie - 28410 Marchezais
Tél. 09 67 81 16 32
E-mail : sieely@orange.fr